

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 mars 2026

Membres :		
- afférents au Conseil :	15	Le cinq mars deux Mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : Secrétaire de séance élu : BONNEFOND Vincent
- en exercice :	13	
- présents :	13	
- votants :	13	
Convocation en date du : 27 février 2026		
Affichée le : 27 février 2026		

N° 2026D107	AUTORISATION DE PARTICIPER A UNE VENTE AUX ENCHERES
--------------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une vente judiciaire du fonds de commerce dénommé « Bistrot Verre Carotte », situé 7 Rue des Liseurs, est susceptible d'intervenir prochainement. À ce jour, la date de l'adjudication n'a pas encore été fixée.

Ce fonds de commerce représente un enjeu territorial majeur pour la Commune, dans la mesure où il constitue un établissement de convivialité du village. Son maintien en activité répond à un besoin social et économique identifié, tant pour les habitants que pour les visiteurs, et s'inscrit dans une démarche de préservation du dynamisme local.

Compte tenu de l'urgence relative liée à la procédure judiciaire en cours, il apparaît nécessaire d'habiliter Monsieur le Maire à se porter acquéreur de ce fonds de commerce, dans la limite d'un montant maximal défini, afin de sécuriser cette opportunité et d'éviter toute déperdition d'un service essentiel à la vie du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à se porter acquéreur, par voie d'enchères judiciaires, du fonds de commerce dénommé « Bistrot Verre Carotte », situé 7 Rue des Liseurs, pour un montant maximal de 60 000 € hors frais annexes, droits et taxes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes, contrats, conventions ou documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition, ainsi qu'à engager les démarches administratives, juridiques et financières afférentes.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Commerces 2026.

Le Secrétaire de Séance
Vincent BONNEFOND



ROZIER EN DONZY, le 12/03/2026
Signé : le Maire Didier BERNE

